

MAIRIE
de
C A N G E Y
37530

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026 se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Yves ROSSE, Maire sortant, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. ROSSE, LUCIEN, SIMON, CHARTIER, MALENFANT, LAHAYE, BARBIER, DESBOIS
MMES ROSSE, RETIF, GAURON, CONSTANTIN, DUJANY, TESSIER, FAUCHON

Date de la convocation : 15 mars 2026

Secrétaire de séance : Florence GAURON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

01 - Délibération n°2026 – MARS 06

OBJET : Election du Maire

Monsieur Yves ROSSE, Maire sortant, constate qu'il est le doyen d'âge de l'assemblée et assure, à ce titre, la présidence de séance.

Le bureau étant constitué, nous procédons au vote, y a-t-il des candidats au poste de Maire ?

Monsieur Yves ROSSE propose sa candidature.

Conformément aux articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
ROSSE Yves	14

Est élu Maire : Monsieur Yves ROSSE

02 - Délibération n°2026 – MARS 07

OBJET : Choix du nombre d'Adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir procédé à l'élection du Maire, il convient de choisir un nombre d'adjoints, avant de les élire. Conformément à l'article L.2122-2, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Monsieur ROSSE propose de retenir 3 postes d'adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- d'approuver la création de 3 postes d'Adjoint au Maire.

03 Délibération n°2026 – MARS 08

OBJET : Election de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Le Maire propose la liste de Juliette ROSSE

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Nom du candidat placé en tête de la liste	Nombre de suffrages obtenus
ROSSE Juliette	15

Est élue 1^{ère} adjoint : **ROSSE Juliette**

Est élu 2^{ème} adjoint : **SIMON Benoit**

Est élue 3^{ème} adjoint : **RETIF Ghislaine**